



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALES/1996/748  
13 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

NOTE VERBALE DATÉE DU 12 SEPTEMBRE 1996 ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LYBIENNE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à l'exposé succinct de ce dernier sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (S/1996/15) en date du 11 janvier 1996, à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 29 août 1996 (S/1996/704) intitulée "Simplification de la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi..." et à la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe des États arabes (S/1996/655, du 14 août 1996), ainsi qu'aux éléments de preuve et aux justifications qui reflètent le point de vue officiel de la Jamahiriya. La Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste demande que les questions énumérées ci-dessous soient maintenues sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi, parce qu'elles revêtent une importance vitale :

16. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/10462)
25. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (voir S/11935/Add.12)
33. Lettre datée du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/15560/Add.8)
34. Lettre datée du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/15560/Add.32 et S/15560/Add.33)

36. Lettre datée du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/16270/Add.12 et S/16270/Add.13)
43. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/17725/Add.15 et S/17725/Add.16)
47. Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

(voir S/20370 et S/20370/Add.1)

La Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

-----